

**Dans l'intérêt des élèves, les compétences professionnelles
doivent rester au cœur de la formation des enseignants**

La Conférence des directeurs d'IUFM rappelle son attachement à la qualité de la formation des enseignants, gage de la qualité de l'enseignement qu'ils dispenseront aux élèves qui leur seront confiés. Elle exprime des réserves importantes sur les premières dispositions relatives au projet de réforme de la formation et du recrutement des enseignants au niveau master, et elle s'inquiète tout particulièrement de la précipitation qui accompagne leur mise en œuvre.

Rentrée 2008 : une grande confusion pour les étudiants préparant les concours

La Conférence des directeurs d'IUFM estime que les mesures transitoires annoncées pour 2008-2009 -si elles partent de bonnes intentions- ne sont pas les solutions adaptées aux problèmes posés : la précipitation actuelle induit inquiétude et insécurité chez les étudiants qui ne savent plus où s'inscrire pour préparer les concours. Des mesures transitoires sont indispensables. En effet, il faut que les candidats à la session de juin 2009, titulaires d'une licence, puissent, en cas d'échec, se présenter à la session de 2010 qui requiert l'inscription en deuxième année de master.

Dans cette perspective, les étudiants doivent pouvoir valider l'année de préparation 2008-2009 sous forme d'ECTS, condition d'une inscription en deuxième année de master, sous réserve d'équivalences accordées. Cependant, leur proposer une inscription simultanée en préparation de concours et en première année des masters existants est une fausse bonne solution :

- d'abord parce qu'elle induit, dans la plupart des cas, des frais d'inscriptions supplémentaires,
- ensuite parce qu'à courir deux lièvres -assez différents- à la fois, on risque de n'en attraper aucun,
- ensuite parce que les équipes pédagogiques des masters existants ne sont pas demandeuses de ces profils d'étudiants qui ne visent pas prioritairement leur master, ses objectifs et ses contenus, et que les taux de réussite risquent de chuter
- enfin parce que cette solution n'est possible que pour environ quatre étudiants préparatoires sur dix des concours. Les autres ne trouveront pas dans les masters existants des réponses à leurs attentes et à leurs besoins.

Des mesures transitoires nécessaires pour l'accès en M2 à la rentrée 2009

Bien meilleure est la solution de commissions pédagogiques mixtes (enseignants des préparations actuelles et enseignants des futurs masters à construire) validant, au vu des résultats obtenus tout au long de l'année et au concours, les acquis des étudiants en vue de leur inscription en deuxième année de master. Les universités, en d'autres occasions de leur histoire, ont déjà su inventer des solutions de ce type.

Des enseignants qui n'auraient jamais rencontré d'élèves

Au delà des mesures transitoires, pour les rentrées 2008 et 2009, la Conférence des directeurs d'IUFM attire solennellement l'attention des décideurs politiques sur les dérives possibles dans la mise en œuvre de l'actuel projet de réforme. A travers lui, il serait parfaitement possible qu'un étudiant titulaire d'un master de droit constitutionnel (par exemple), moyennant bachotage des épreuves du concours dans le cadre d'une officine privée, se retrouve lauréat du concours, nommé professeur des écoles, à qui l'on confie des élèves, sans aucune réelle formation professionnelle et plus encore sans avoir eu, au préalable, aucun contact avec des élèves dans une classe. Que dirait-on d'un médecin qui débute sa carrière sans jamais avoir approché un malade ?

La formation professionnelle des enseignants doit rester une formation par alternance. Les stages en établissements scolaires, intégrés aux dispositifs de formation universitaire, doivent être obligatoires –et non pas facultatifs- pendant les études universitaires des futurs professeurs, et ce pas seulement pendant le dernier semestre de master mais dès la licence et tout au long du cursus de formation.

De vrais masters et de vraies compétences professionnelles pour de vrais métiers dans les écoles, collèges et lycées

Le ministère de l'Éducation nationale a produit en 2006 un référentiel de dix compétences pour la profession enseignante. Cela constitue un véritable progrès pour fonder et évaluer la formation initiale des enseignants. C'est sur la base de ce référentiel que doivent être habilités ou non des masters visant la formation des enseignants, plutôt que de faire semblant de croire que n'importe quel master peut être suffisant pour savoir enseigner. A supposer que cela soit suffisant pour réussir un concours, cela fera-t-il du lauréat un enseignant efficace pour faire réussir ses élèves ?

Pour une université, se placer dans la perspective d'un référentiel de compétences pour concevoir une formation professionnelle n'est pas contraire à son autonomie et à sa « liberté », confirmée par la récente loi « Liberté et Responsabilité des Universités ». Bien au contraire, l'acceptation de ce référentiel est l'expression même de son engagement dans sa « responsabilité » au regard de toute formation de nature professionnelle, rentrant aujourd'hui dans la mission réaffirmée aux universités.

La Conférence des directeurs d'IUFM propose la création de masters visant les professions enseignantes, respectant pleinement le référentiel des dix compétences produit par l'employeur, tout en satisfaisant l'impératif d'un adossement à la recherche. Certains de ces masters pourront être des adaptations, ou des spécialités nouvelles de masters existants. Mais les plus nombreux d'entre eux ne pourront être que des masters radicalement nouveaux, tant il est vrai que les masters existants peuvent être mis en relation avec quelques disciplines enseignées dans le secondaire mais que la grande partie des enseignants du primaire, de l'enseignement technologique, de l'enseignement professionnel, des documentalistes, des conseillers principaux d'éducation,... ne trouvent pas aujourd'hui leur place dans ces masters existants.

Une formation universitaire des maîtres associant l'ensemble des universités

Il est absolument indispensable que toutes les universités françaises puissent participer à la formation des enseignants et pas seulement la trentaine d'entre elles qui ont une composante interne IUFM. Pour autant, la Nation n'a pas intérêt – au nom de leur autonomie- à laisser les universités qui n'ont pas l'expérience, la compétence et les ressources humaines ouvrir seules ce chantier. Les IUFM, composantes internes d'une université particulière, ont une vocation académique et doivent être mis au service –par convention, dans des dispositifs de cohabilitation et de partage de responsabilités - de l'ensemble des universités françaises pour la formation des enseignants.

Pour finir, la Conférence des directeurs d'IUFM rappelle que les IUFM ont capitalisé et peuvent mobiliser de nombreuses compétences en matière de formation professionnelle des enseignants. Ainsi les IUFM entendent prendre toute leur place dans les futurs masters à construire et mettre tout en œuvre pour que cette réforme soit un réel progrès dans la formation initiale des enseignants.

Contacts presse

Conférence des directeurs d'IUFM

Sandra VIÉ
Chargée de communication
Tél. 01 44 32 92 47
sandra.vie@cdiufm.amue.fr

Danièle DOBLER
Chargée de mission
Tél. 01 44 32 90 67
daniele.dobler@cdiufm.amue.fr